

M. et Mme CARMELO MONACO
23, CHEMIN DE SAINT JOSEPH
06130 GRASSE - LE PLAN

GRASSE, le 16 avril 2018

Objet : demande de
reclassement en ZONE
CONSTRUCTIBLE parcelle
CZ 277

239

VILLE DE GRASSE
COURRIER ARRIVE LE

19 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

MONSIEUR LE COMMISSAIRE
ENQUETEUR DE LA REVISION
GENERALE DU PLU
SERVICE URBANISME
MAIRIE DE GRASSE
BP. 12069
06131 GRASSE CEDEX

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

par la présente, nous sollicitons à nouveau le reclassement
en zone constructible notre parcelle CZ 277 actuellement
classée en zone agricole A, et située 23, chemin de St. Joseph à
Grasse. Nous avons sollicité ce reclassement à plusieurs reprises
auprès de Monsieur le Maire, mais en consultant ce jour le
dossier de la révision générale du PLU au Service de l'Urbanisme,
nous constatons avec consternation que cette parcelle resterait toujours
en zone agricole. Or nous ne pouvons plus cultiver et exercer
notre activité d'horticulteurs, Monsieur à la retraite, Madame
atteinte d'une grave maladie, nous n'avons plus de revenus,
nos enfants exercent une autre activité sur Antibes, donc notre
terrain serait inculte et à l'abandon si resterait en zone
agricole. Vous trouverez ci-jointes copies suivantes : lettre recommandée
A.R. adressée le 4 juillet 2017 au Maire de Grasse pour solliciter
ce reclassement en question, et lettre réponse du Maire de Grasse
du 7 août 2017.

En espérant que notre requête soit acceptée lors
de l'approbation prochaine du nouveau PLU,

nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur,
l'expression de notre plus haute considération.

CARMELO MONACO

CONCETTA VALERIA MONACO



M. et Mme CARMELO MONACO
23, CHEMIN DE ST. JOSEPH
06130 GRASSE

GRASSE, le 4 juillet 2017

Objet : renouvellement de demande
de révision du PLU
par lettre recommandée A.R.

MONSIEUR JÉRÔME VIAUD
MAIRE DE GRASSE
PLACE DU PETIT PUY
MAIRIE DE GRASSE
06130 GRASSE

Monsieur le Maire,

Nous revenons une fois de plus vers vous pour solliciter
un reclassement en zone constructible notre parcelle de
terrain cadastrée CZ 277 actuellement en zone agricole,
située : 23, CHEMIN DE ST. JOSEPH à GRASSE.

Depuis notre première demande du 17 mars 2015 et
notre deuxième demande du 3 janvier 2017 nous ne avons
eu que des promesses. Cette fois-ci nous espérons être
entendus et considérés en vue de notre situation, à savoir
un orage de grêle a détruit le 13 octobre 2014 complètement
notre exploitation horticole, nous n'avons pas eu les
moyens de tout reconstruire, de plus notre état de santé
est devenu insuffisant, et maintenant chef d'exploitation
et de ce fait non actif à cause de sa maladie. Pour
justifier de notre bon état, veuillez trouver ci-joint
"Certificat Médical" que vient de nous remettre notre médecin
accidenté. Le temps passe très vite, Monsieur 67 ans
avec une retraite mesurable d'horticulteur, Madame 58 ans
atteinte d'un grave maladie, dans ces conditions nous ne
pouvons plus exercer notre activité. Or seul une vente conséquente
de notre parcelle constructible pourrait nous permettre d'entretiens
un avenir meilleur, que nous pensons mériter.

Pour ces raisons nous comptons sur votre compréhension
ainsi que celle de votre Adjoint à l'Urbanisme.
Dans l'attente et dans l'espoir que notre demande
soit accueillie favorablement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, la l'expression
de nos sentiments distingués.

 

Grasse, le - 7 AOUT 2017

Monsieur et Madame Carmelo
MONACO
23, chemin de Saint Joseph
06130 GRASSE

Direction Générale Adjointe
Aménagement

Objet : Votre demande de révision du PLU

Affaire suivie par :
Irène KESTER

Madame, Monsieur,

Service Urbanisme
réglementaire

Par courrier en date du 4 juillet 2017 vous sollicitez à nouveau le reclassement en zone constructible de votre parcelle CZ 277, actuellement classée en zone agricole A, et située 23, chemin de Saint Joseph à Grasse.

Tél. : 04 97 05 22 00

Je vous confirme que nous sommes actuellement dans la phase d'examen du plan de zonage et du règlement d'urbanisme.

Réf :

L'arrêt du projet de PLU révisé est prévu en septembre 2017. Suite à l'arrêt du projet de PLU, une enquête publique sera réalisée, conformément au code de l'urbanisme, afin de présenter le dossier au public. Le PLU révisé sera approuvé début 2018.

NC/IK/IB 9679/17

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération la plus sincère.



Le Maire,
eu d.
Jérôme VIAUD
Président de la CA du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes Maritimes